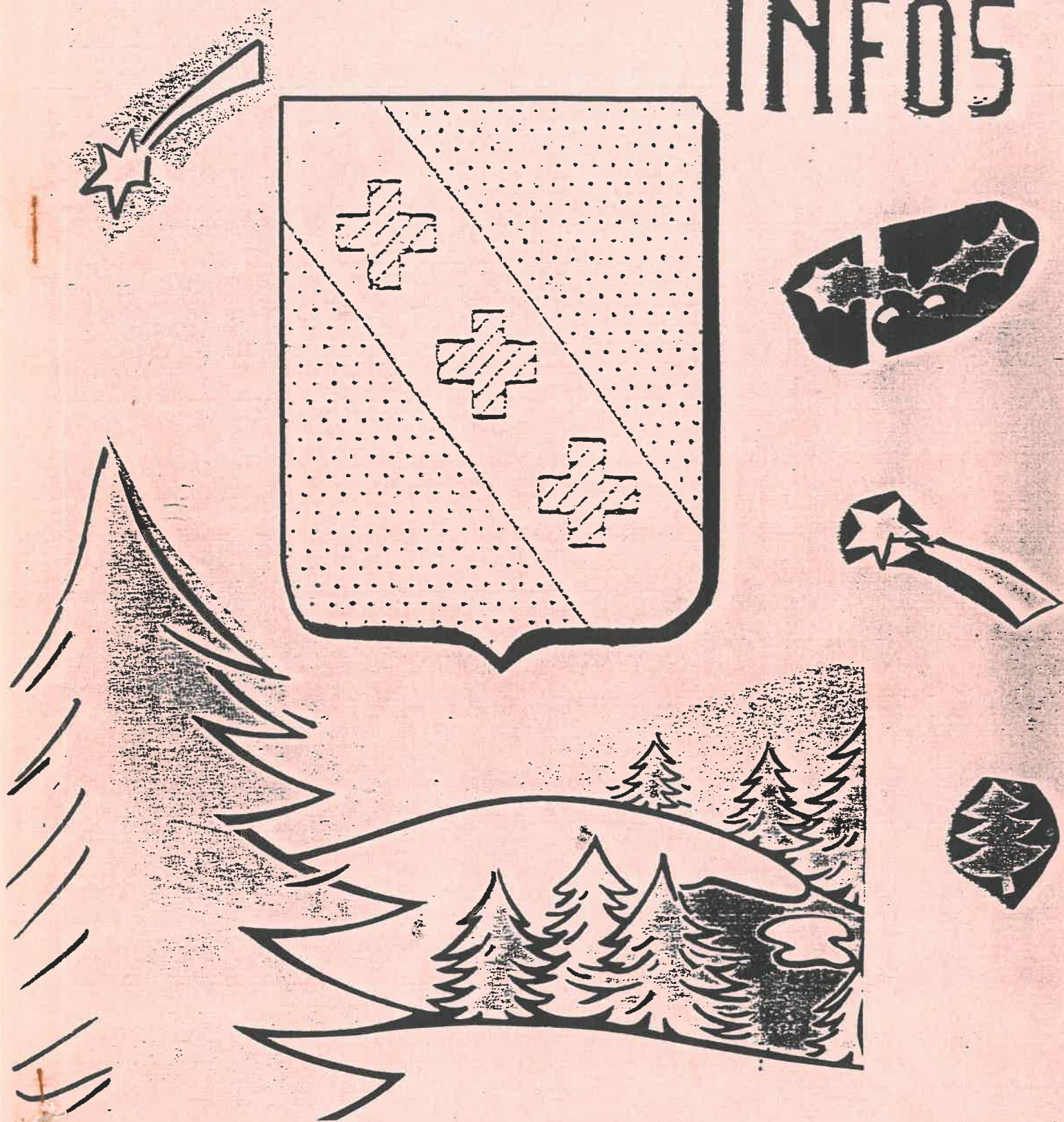


MAULDE

INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO 21

DECEMBRE 1990

A V I S

Monsieur le Maire rappelle une nouvelle fois, aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables des accidents et dégâts éventuels causés du fait de la divagation de leurs animaux sur la voie publique. D'autre part, ces mêmes personnes sont tenues de veiller à ce que leurs chiens ne souillent pas de leurs déjections, les trottoirs, parkings et autres lieux publics ainsi que les plantations.

- * Aux occupants des maisons que les fils des eaux fluviales doivent être maintenus propres afin de permettre l'écoulement des eaux.
- * L'inscription sur les listes électorales pour tous les jeunes ayant 18 ans et les nouveaux habitants est obligatoire si ces derniers désirent voter à Maulde en 1991.

La Mairie est ouverte de 15 à 18 Heures du lundi au vendredi, pour tous papiers d'état civil se munir du livret de famille.

Les tickets de cantine sont vendus exclusivement le vendredi.

*		*
*		*
*	EXCEPTIONNELLEMENT LA MAIRIE SERA OUVERTE LE LUNDI 24 ET	*
*		*
*	LUNDI 31 DECEMBRE DE 11 H à 12 H.	*
*		*
*		*

Le Mot du Maire

Mes Chers Amis,

La polémique qui s'est développée voici quelques semaines après la décision prise par le SIVOM de St Amand de fermer la Salle des Sports aux collégiens du Moulin Blanc m'a amené à redéfinir, en accord avec les membres du Conseil Municipal, la position de la Commune de Maulde dans cette affaire.

Car c'est bien notre Commune, avec celle d'Hasnon, qui était visée par la décision du SIVOM de ST AMAND ! En effet, Maulde serait redevable de 1100 Frs au SIVOM de ST AMAND à titre de participation aux frais de fonctionnement et aux charges d'emprunt afférents à la Salle de Sports du Moulin Blanc.

Il convient, je pense, d'apporter, ici quelques éclaircissements pour une meilleure compréhension du problème.

Tout d'abord, la Commune de Maulde adhère au SIVOM de Mortagne et non au SIVOM de ST AMAND. Par ailleurs, les élèves scolarisés à l'école de Maulde sont normalement scolarisés, à leur entrée en 6ème, au Collège FERNIG de Mortagne, (qui est le collège du secteur scolaire).

Enfin, depuis janvier 1986, par la loi de décentralisation, le Conseil Général du Département a pris en charge les dépenses de construction et d'entretien des collèges. Il est regrettable qu'il n'en soit pas de même pour les salles de sports.

Si, il y a quelques années, certaines familles de la Rue de Chorette ont demandé une dérogation à l'Inspecteur d'Académie pour scolariser leurs enfants au Collège du Moulin Blanc, c'est que le ramassage scolaire dans cette rue, à destination de Mortagne, n'était pas assuré du façon satisfaisante. Depuis la rentrée de 1990, le Conseil Général du Nord a pris en charge le ramassage par autocar régulier des enfants de la Rue de Chorette vers le collège de Mortagne et plus rien ne devrait maintenant motiver les familles à solliciter une dérogation pour ST AMAND. (Sauf peut-être le choix d'un élève d'une option de langue vivante non enseignée à MORTAGNE).

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, 4 élèves de Maulde ayant obtenu leur dérogation achèvent leur scolarité au Collège du Moulin Blanc. Les textes prévoyant la gratuité des frais de participation pour une Commune envoyant moins de 5 élèves, Maulde ne devrait donc pas être sollicitée.

Mais à ces 4 élèves viennent s'en ajouter 3 autres scolarisés en S.E.S. (Section d'éducation Spécialisée). Cette section étant prévue mais non encore ouverte au Collège de Mortagne, les familles de ces 3 jeunes mauldois n'ont évidemment ni le choix de l'orientation, ni le choix de l'établissement. Et c'est là que le bât blesse ! Car $4 + 3 = 7$!! Le seuil fatidique des 5 élèves étant dépassé, la Commune de Maulde se voit réclamer une participation de 888 Frs par élève fréquentant le collège du Moulin Blanc ! C'est bien pour dénoncer cette véritable injustice dont notre Commune est victime que nous avons décidé, le Conseil Municipal et moi même, de ne pas payer pour ces trois élèves inscrits en S.E.S.

Par ailleurs, nous avons vivement dénoncé la décision extrémiste prise par le SIVOM de ST AMAND de fermer les installations sportives à tous les élèves du Collège du Moulin Blanc, sans distinction d'origine.

A ce jour, la Salle des Sports est de nouveau ouverte et l'enseignement de l'Education physique est assuré normalement. Le SIVOM de ST AMAND, par la voix de son Président, ayant décidé de surseoir à sa décision. Mais pour combien de temps ? Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que la voix de la sagesse l'emportera sur une application trop stricte des textes officiels, à la situation pour le moins ambiguë de la Commune de Maulde. Mais rien n'est définitivement acquis et nous restons particulièrement vigilant.

Comme on dit chez nous : AFFAIRE A SUIVRE !

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 06 juillet 1990

- + aménagement du terrain près des Ecoles
Projet d'école présenté par M PAPIN et Mme BELY
8 voix pour, 1 abstention sous réserves suivantes : engagement des artisans à fournir des prestations et des matériels gratuitement, accès par un chemin entre l'Ecole et la maison de M Descamps, ne pas différer les autres travaux.
 - + Voierie; sécurité
Voir les services de l'Equipeement pour mettre en place un ilot directionnel à la place de l'aubette des Douanes.
Faire mettre des bandes de ralentissement devant la Salle des Fêtes, l'Eglise, le Bureau de Douanes.
Installer un "stop" au carrefour Rue du Bois, Rue du Cimetière, Rue du Fort
 - + Curage de fossés; drainage
Achat de drains à installer devant la propriété de M.Descamps, qui prend la pose à sa charge
 - + Centre de loisirs
Rémunération : 2100 F brut pour directeur et moniteurs
 - + Cantine
Le prix passe dès la rentrée à 14,20 F
 - + Dépôt de boue
Délibération du Conseil Municipal :
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'autorisation pour la poursuite de l'exploitation d'une dépositante de boues de polissage de carreaux dans les fossés de l'ancien Fort de Maulde, déposée par la Société MULLIEZ France Carrelages de St Amand les Eaux.
Il l'informe de la tenue d'une enquête publique concernant cette demande d'autorisation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, exprime plusieurs préoccupations :
 - préserver l'environnement
 - . du Fort proprement dit : ce vestige militaire, ce monument, mérite mieux que d'être une décharge
 - . du village en général dont les routes sont régulièrement salies et les chemins ruraux abimés lors des transports de déchets
 - . par ailleurs, le village de Maulde ne veut pas devenir un lieu de décharges pour des entreprises implantées dans d'autres communes.
 - préserver l'avenir du site et empêcher que soit irrémédiablement condamné un domaine qui pourrait être éventuellement aménagé en base de loisirs (cf le Fort Leveau à Feignies)
 - préserver les nappes d'eau souterraines alimentant le forage d'eau potable situé à proximité immédiate. Si le déchet qui a été analysé n'est pas toxique, on ne peut assurer à 100 % que cela sera toujours le cas et qu'il n'y aura jamais de dépôts de déchets toxiques; une pollution de ces eaux souterraines pourrait avoir de graves conséquences pour la population locale et celle des environs.
- Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal exprime à l'unanimité son opposition à la poursuite des dépôts de boues dans les fossés du Fort de Maulde.

Réunion du 21 septembre 1990

- + Compte administratif 1989; compte de gestion
Approuvé à l'unanimité des membres présents
- + Assainissement
Problème du fossé frontalier (odeur)
Drainage du fossé entre les domiciles de MM Demory père et fils à Chorette; devis Cardon.
Accord du Conseil pour financer sur fonds propres 80.000 F pour l'assainissement de la Rue du Pont

+ Travaux divers

- gaz branché aux Ecoles; chauffage en état de marche
- clôtures refaites entre l'Eglise, la maison de M. Descamps et la Salle des Fêtes
- voies communales gravillonnées
- à faire : préau

pelouse entre le plateau d'évolution et les Ecoles

- devis Morindel pour la lampe tombée à la Trinquette; accord à transmettre
- numérotation des habitations et plaques de rues gratuites (prise en charge par les Télécom). Pose à notre charge
- installation d'un "Stop" en bas de la Rue du Cimetière

- + Projet de lotissement au terrain de remblai, le long du Décours
- 11 pour
1 contre

+ Gaz

Pas assez de demandes à la Rue de Chorette; Dès lors participation demandée à la commune: 160.000 F

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de voter cette dépense.

+ Divers

- agriculteurs : la Sté Trublin ne prend plus les cadavres d'animaux d'un poids inférieur à 40 Kgs
- à compter du 01 janvier 1991, la SERTIRU assurera le ramassage des ordures le samedi
- le Fort : aucune nouvelle
- intercommunalité : évocation d'un projet d'agglomération St Amand / Raismes

Réunion du 19 octobre 1990

+ Sécurité

Le Conseil élabore un plan de circulation afin d'éviter les accidents et la vitesse excessive. Ce plan sera soumis à M. Lebek (Equipeur de St Amand). Pour mémoire : installation d'un ralentisseur dos d'âne : 50.000 F hors taxe à charge de la commune; de plus la responsabilité de la commune est engagée en cas d'accident.

Pour la Place : 2 "Stop", un Rue du Pont et une Petite Rue

Rue du Mortier : mise en sens unique vers le cimetière

La Trinquette : mise en sens unique (sens montée); 3 voix contre.

Descente de la Petite Rue : installation panneaux 40 Kms/h

vitesse limitée

contrôles radar fréquents

et chevrons blancs rapprochés.

Rue de Chorette : installation d'un panneau lumineux pour l'Ecole.

+ Liaison Valenciennes - Tournai

Lettre du Conseil Général (M. Carton) concernant la révision du SDAU; urgence de l'inscription de notre contre-projet au PCS.

+ Divers

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Papin demandant la prise en charge du transport des enfants des Cours élémentaires aux séances d'équitation à Flines; accord du Conseil.

Subvention de 300 F accordée au Lycée Horticole de Raismes

Collège du Moulin Blanc : la Commune doit 11422 F au SIVOM de St Amand pour le fonctionnement de la Salle des Sports

Réunion du 16 Novembre 1990

+ Budget supplémentaire : adopté et voté à l'unanimité des membres présents

+ Fournitures scolaires. Le conseil demande à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

+ Indemnité de Conseil au receveur Municipal : Le Conseil refuse de verser cette indemnité.

+ Problème de sécurité : Dossier toujours à l'étude par les services de l'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT – vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Reste à réaliser	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
06	Déficit d'investissement reporté	750.188	910.188	910.188
13	Frais extraordinaires			
16	Remboursement d'emprunts		100	100
18	Règlement de dettes à long ou moyen terme sans récapit. de fonds	144.181	159.081	159.081
21	Acquisition de biens meubles et immeubles			
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	606.007	751.007	751.007
25	Prêts et avances à long ou moyen terme			
26	Acquisition de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements versés			
06	Excédent d'investissement reporté	162.550	910.188	910.188
10	Subventions d'équipement, dons et legs	7.000	566.215	566.215
11	Recettes d'investissement			
13	Prélèvements sur recettes de fonctionnement		160.000	160.000
16	Amortissement et reprises de frais extraordinaires	137.550	176.973	176.973
18	Participations à des travaux d'équipement			
18	Produits des emprunts	18.000		
21	Aliénation de biens meubles et immeubles			
23	Facturations de travaux			
25	Recouvrement de créances à long ou moyen terme			
26	Aliénation de titres et valeurs			
27	Dépôts et cautionnements récupérés			
	Déficit d'investissement de clôture			
	Excédent d'investissement de clôture			

SECTION DE FONCTIONNEMENT – vue d'ensemble

Chapitres	Libertés	Pour mémoire - budget primitif	Rappel des restes à mandater ou des titres restant à émettre	Propositions globales du maire	Voies du conseil municipal
60	Dépenses de fonctionnement	151 100	452 663	44 000	
61	Dépenses et fournitures	482 000	5 757	1 908	Vote
62	Frais de personnel	236 000	140 000	60 000	Vote
63	Impôts et taxes	466 000	5 000	1 000	Vote
64	Travaux et services extérieurs	40 000	4 000		Vote
65	Participations et contingents	92 000			Vote
66	Allocations - subventions	92 000			Vote
67	Frais de gestion générale	48 849			Vote
68	Frais financiers				Vote
69	Dotations aux amortissements et provisions				Vote
70	Charges exceptionnelles				Vote
71	Charges antérieures				Vote
72	Prélèvement pour dépenses d'investissement	444 662	160 000		Vote
73	Recettes de fonctionnement	1 686 371	452 663		Vote
74	Produits de l'exploitation	139 600	200 000		Vote
75	Produits domaniaux	46 400			Vote
76	Produits financiers	24 800	30 000		Vote
77	Recouvrements - subventions	582 382	30 000		Vote
78	Dotations versées par l'Etat	73 092			Vote
79	Impôts directs	820 163	29 454		Vote
80	Impôts indirects				Vote
81	Impôts directs autres que contributions				Vote
82	Contributions directes				Vote
83	Travaux d'équipement en régie et autres				Vote
84	Produits exceptionnels				Vote
85	Produits antérieurs				Vote
86	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
87	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
88	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
89	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
90	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
91	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
92	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
93	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
94	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
95	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
96	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
97	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
98	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
99	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote
100	Excédent de fonctionnement de clôture				Vote

+ Lotissement rue du marais :
La Société Tradi-NORD prendrait à sa charge la viabilisation des terrains (E.D.F. - Eau - Assainissement Voierie).
Parcelle de 1000 m2 - Prix établi après avis des Domaines
5 et 10 F le m2.

LA SECURITE ROUTIERE DANS NOTRE COMMUNE.

=====

Dans le but d'améliorer la sécurité des enfants mais aussi des adultes se déplaçant dans les rues de notre commune, à pied, en vélo, en cyclo ou en voiture un nouveau plan de circulation sera bientôt mis en vigueur.

Ce plan, établi avec le concours des services de l'équipement tentera d'allier les impératifs de la sécurité et le fait de ne pas gêner le moins possible, usagers et riverains.

CENTRE DU VILLAGE.

L'élément principal étant de réduire la vitesse des véhicules arrivant de Belgique, un stop sera implanté rue du Pont à la hauteur de l'ancienne aubette des douanes pour les véhicules se dirigeant aussi vers St Amand que vers Mortagne.

Dans l'autre sens en venant de la petite rue les usagers trouveront une balise de priorité à la hauteur du monument aux morts. Ils devront donc laisser passer les véhicules arrivant de la Grand Rue. (L'aménagement du carrefour des îlots centraux est à l'étude).

QUARTIER DU MORTIER ET DE LA BASSE FOSSE.

Après l'apposition des plots de béton, empêchement de stationnement sur le trottoir à la sortie des écoles, une mise en sens unique sur la rue du mortier dans le sens de circulation allant vers le cimetière a été décidée.

Un panneau "sans interdit" sera implanté à l'entrée de ce quartier. En venant des rues du Fort et du Bois il faudra donc faire le tour de la Basse-Fosse restant en double sens, pour rejoindre le centre du village.

PETITE RUE ET GRAND RUE.

Aux entrées de la commune seront implantés des panneaux réglementant la circulation à 50 Km/H pour les véhicules légers et à 35 Km/H pour les poids lourds. Des contrôles RADAR seront fréquents.

Le coût prohibitif et l'importance du trafic nous empêchent de planter des ralentisseurs.

RUE DE CHORETTE.

Un panneau triangulaire avec clignotant comme celui de la Rue sera implanté côté Maulde avant l'école. La Commune de LECHELLES a été contactée pour faire de même dans l'autre sens sur son territoire.

RUE DE LA TRINQUETTE.

La circulation à double sens et le stationnement posent problème dans cette voie étroite.

Plusieurs idées sont également à l'étude actuellement tentant d'allier sécurité et intérêts des usagers parmi elles, l'interdiction de stationnement dans les deux sens sauf pour les riverains, les livreurs, les engins agricoles, les troupeaux qui sont sur les pâtures et champs du secteur de la trinquette.

TENNIS DE TABLE

L'AMICALE LAIQUE DE MAULDE A L'HONNEUR .

Jeudi 1er novembre 1990 , 100 pongistes venus des Clubs du Valenciennois se sont retrouvés dans la salle des sports d'Hérin afin de disputer les individuels du secteur Valenciennois .

Le but recherché était de nommer pour chaque catégorie , un champion du Valenciennois pour la saison 90/91 mais aussi de prétendre à la qualification pour les Individuels Départementaux .

13 Mauldois inscrits dans différentes catégories ont défendu leurs chances et les couleurs du Club .

En seniors : une 8ième place pour Blaszczyński Bruno
une 17ième place pour Cools Xavier

En + de 35ans : une place de Vice-champion du Valenciennois
pour Bouchez Daniel qui termine 2ième

En Cadets : une médaille pour la 3ième place de Crudenaire Jérôme

En Minimes : une place de Champion du Valenciennois pour
Bouchez Fabien qui termine 1er

En Benjamins : une médaille pour la 4ième place de Tesson Benoit ,
une 5ième place pour Lesage Sylvain , 8ième Finet
Fabrice , 9ième Beaumont Géric , 11ième Lefebvre
Thomas , 12ième Duvivier Mathieu , 13ième Juniet
Jacob

En poussins : une place de Champion du Valenciennois pour
Bouchez Nicolas qui termine 1er

Deux Champions du Valenciennois , 1 Vice-champion , 2 Médaillés
aux places d'honneur , 9 qualifiés aux Individuels Régionaux ,
2ième Club du Valenciennois aux nombres des médailles après Famars.

Quelle belle journée pour le Tennis de Table Mauldois !!!

Pour le Championnat par équipe , à mi-chemin des matches aller,
une 1ère place en 1ère Division Groupe B et en 5ième Division ,
une 5ième place en Jeunes A et une 3ième place en Jeunes B .

Félicitation à tous ces jeunes qui ont bien mérité que l'on parle
d'eux . Qu'ils continuent dans la joie du sport .

Je me permets de vous rappeler que les mercredis de 16H30 à 17H30
à lieu à l'école une initiation à la pratique du Tennis de Table
pour les jeunes n'ayant jamais pratiqué ce sport .

INSCRIPTION SUR PLACE .

COMITE DE PARENTS D'ELEVES

QUOI DE NEUF A L'ECOLE ?

* ELECTION

Le 20 octobre 1990 a eu lieu l'élection des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole. Sur 63 familles, 48 ont voté dont 39 suffrages exprimés. Ont été élus :

Titulaires : MENIGAULT Françoise
THURU Dominique
BIGOTTE Sylvie
MUSIALIK René

Suppléants: BOUCHEZ Daniel
SOUCHET Bruno
MARTHE Didier
MAHIEU Anne

Les membres du Comité de Parents rappellent qu'ils sont à la disposition de tous les parents. N'hésitez pas à les consulter pour tout problème, idée, suggestion... et ceci à tout moment de l'année scolaire.

* RENCONTRE PARENTS D'ELEVES-MUNICIPALITE

Le 27 octobre, une délégation de parents d'élèves a été reçue en mairie par M. le Maire et une partie de la commission des écoles.

Différents sujets ont été évoqués, parmi lesquels :

- l'état et l'entretien des toilettes du primaire qui posent depuis longtemps des problèmes d'hygiène et d'odeurs désagréables.

- le sport : piscine, équitation, possibilité pour les élèves des C.M. de pratiquer du sport sur la pelouse derrière la mairie, aménagement du préau fermé en salle de sport.

* CONSEIL D'ECOLE DU 10/11/90

- Réponses apportées aux questions posées le 27/10 :

- Equitation : les élèves des C.E. fréquentent le Centre Equestre de Flines. Les leçons sont payées par le Parc Naturel Régional, le transport par la commune.

- Piscine : la piscine de St-Amand étant fermée, cette activité est suspendue cette année. La question se pose de l'éventuelle possibilité d'envoyer les élèves des C.M. au Centre Equestre de Flines.

- Préau : les travaux sont en cours. Restent à faire plafond et sol, mais à l'unanimité, parents et enseignants donnent la priorité à la réfection du bloc sanitaire. Une première tranche sera donc réalisée pendant les vacances de Noël.

- Solutions apportées aux problèmes posés aux précédents Conseils d'Ecole :

- Chauffage : L'arrivée du gaz dans la commune a permis, à la satisfaction générale, l'installation d'un chauffage moderne dans l'école. Les enfants peuvent enfin bénéficier d'un meilleur confort, la température étant la même du matin au soir.

- Stationnement devant l'école : Afin de préserver la sécurité des enfants , des bornes sont venues s'ajouter à la ligne jaune jusqu'alors peu respectée .

- Aire de jeux : Le feu vert est donné pour le démarrage des travaux . (Voir détails ci-après)

- ACCIDENT AU TERRAIN DE SPORT :

Parents et enseignants ont eu à déplorer des accidents qui se sont produits pendant l'éducation physique , à cause d'un fil de nylon presque invisible tendu en guise de filet de tennis . Deux enfants se sont blessés , l'un au cou , l'autre au visage.

Aussi nous demandons aux personnes qui viennent y pratiquer le tennis de penser aux enfants qui fréquentent ce terrain seuls ou avec leur classe , car un objet aussi anodin qu'un fil peut devenir très dangereux pour eux , en raison de leur petite taille.

* PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX :

Ce projet , né l'an dernier suite à une conférence pédagogique , a été présenté au Conseil d'Ecole le 31 mars 1990 .

Il s'agissait d'aménager le terrain vague situé entre la cour de récréation et les jardins de la rue de la Basse Fosse en un espace vert agrémenté de jeux divers pour les enfants de l'école .

Un tel projet étant coûteux , il était impossible d'en demander la réalisation à la commune , d'où l'idée originale d'y faire participer bénévolement les entreprises locales et les parents .

Dans ces conditions , la commune a accepté d'octroyer ce terrain à l'école .

Toutes les entreprises contactées ont répondu avec enthousiasme en s'engageant à offrir , chacune dans sa spécialité , une partie du travail et les matériaux nécessaires à sa réalisation .

Qu'elles en soient ici toutes vivement remerciées , de même que les parents qui ont accepté d'offrir leurs bras et un peu de leur temps .

Toutes les conditions étant rassemblées pour mener à bien ce projet , les travaux ont pu commencer le 17 novembre par le nettoyage du terrain , effectué par des parents d'élèves et les enseignants .

Les parents et les entreprises qui n'auraient pas été sollicités et qui pourraient participer à cette réalisation , peuvent se faire connaître à l'école . Toutes les bonnes volontés sont bienvenues .

G O U T E R D E S A I N E S

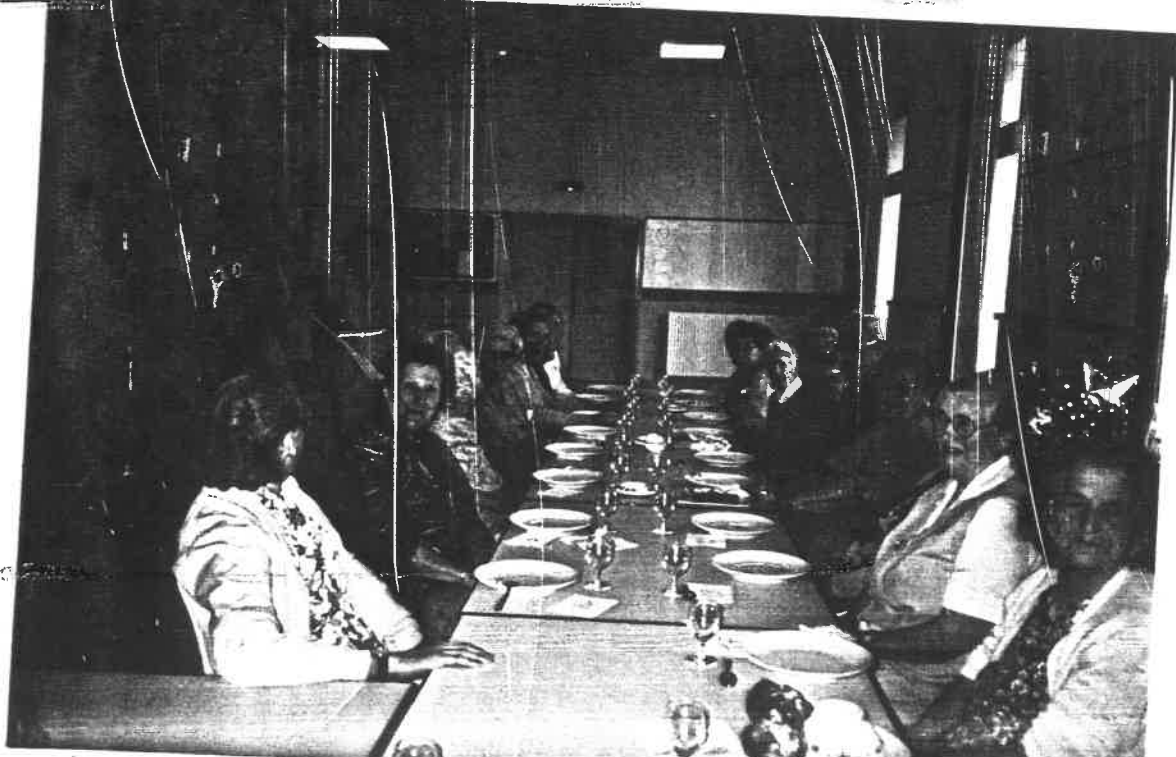
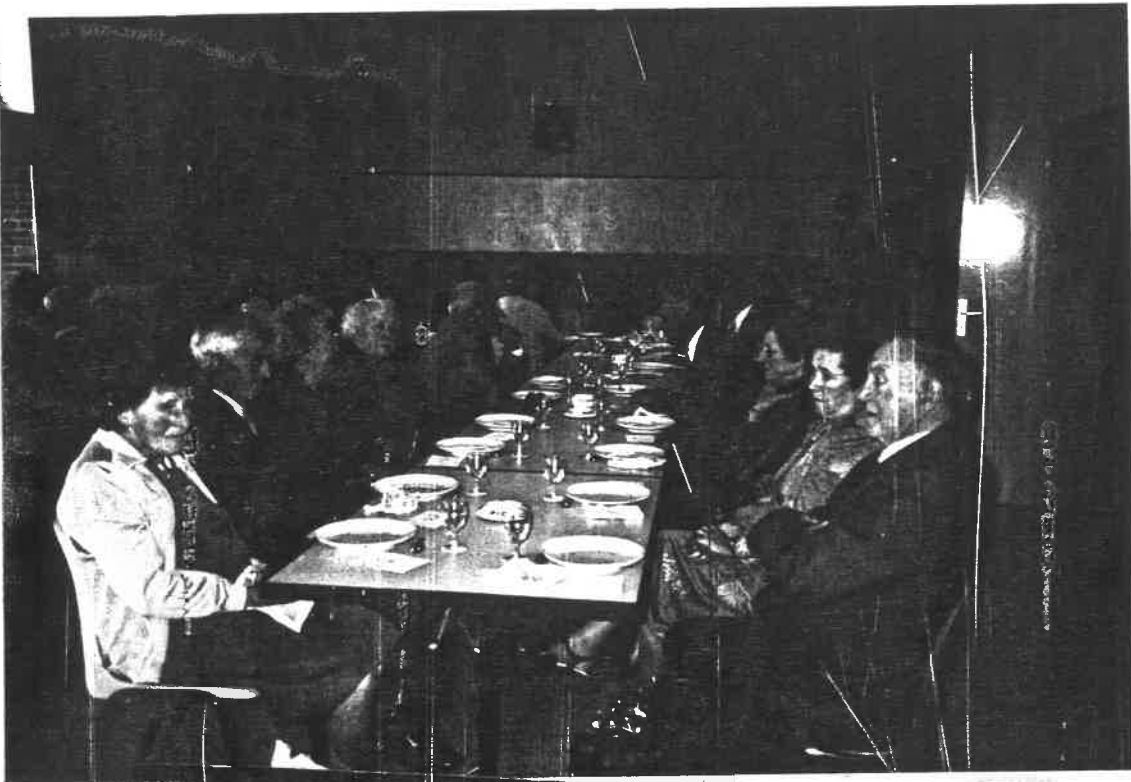
Le traditionnel goûter des anciens a eu lieu le Dimanche 12 Octobre à la salle des fêtes. GOûter offert par le C.C.A.S. et la Municipalité aux personnes de plus de 70 ans.

Sur les 84 Personnes concernées, 33 étaient présentes et celles-ci n'ont pas regretté, friandises, tartes, glace, café, chocolat qui ont fait le régal de cet après-midi.

Une tombola permis à tous d'emporter 3 lots ainsi qu'un sac de bois offert par Mr. GOREZ.

Le colis offert par le C.C.A.S. leur fut remis avant le retour, il fut distribué dans la semaine aux personnes absentes.

Rendez-vous a été déjà pris pour Octobre 1991 pour une reception "Nouvelle formule" ainsi que l'a décidé le Conseil d'Administration du CCAS lors de sa dernière réunion mais Chhhh!! Gardons le silence encore un moment, si l'on veut faire une surprise agréable à nos aînés !



SPORTS et LOISIRS

1° activités 1990

Ducasse de juin : course cycliste de Cadets. Malheureusement, il y avait trop de courses "Cadets" ce jour là et il n'y eut que 20 coureurs au départ.

Ducasse de septembre : course cycliste 3ème, 4ème et Juniors. A la différence de juin, cette fois 180 coureurs avaient envoyé leur inscription. Par mesure de sécurité, l'U.S.V.A n'en retiendra que 150.

Le coût pour ces deux courses est de 9842,50 F dont 5888,60 F pour la seule Fédération de Cyclisme.

Pour ces mêmes courses, les dons se sont montés à 5380 F et la vente des programmes à 2950 F, Maulde Joie participant également financièrement à la course de septembre.

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles de l'organisation de la course ainsi que tous les généreux donateurs.

2° année 1991

Le Comité prévoit une course ouverte aux coureurs 3ème, 4ème et Juniors les dimanches 30 juin et 22 septembre.

SAPEURS POMPIERS / CADETS

L'Amicale des Sapeurs Pompiers et l'Amicale des Cadets remercient toutes les personnes qui leur ont fait l'amitié de participer à leurs repas des 13 et 14 JUILLET et 28 OCTOBRE

Au cours de sa dernière réunion, l'Amicale des Sapeurs Pompiers a élu son nouveau Bureau : Président : André DEMESSANCE

Secrétaire : Jean Michel BEAUMONT

Trésorier : Bernard DELAHAYE

Trésorier adjoint : José PAPIN

BIBLIOTHEQUE

Monsieur PAPIN rappelle qu'une bibliothèque municipale existe à Maulde, qu'elle est située dans l'Ecole, qu'elle est gratuite, qu'elle compte plus de 1200 ouvrages et qu'elle est ouverte à tout le monde.

Horaires d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h15 à 16h30
le samedi après-midi : de 14 h à 15h

CLUB ARL MAULDE

- * L'exposition vente du mois de juillet a connu un franc succès.
- * Les 4 voyages prévus pour 1990 ont fait le plein et les voyages pour 1991 sont déjà à l'étude.
- * Le repas annuel du mois d'octobre a connu lui aussi un vif succès et on espère qu'il en sera de même pour le repas prévu à la Noël, (qui sera fêtée le 22 Décembre).
- * Les nouvelles inscriptions et la cotisation seront reçues tous les mardis de janvier.